

Formation : les attributions du CSE en matière de santé,
de sécurité au travail et des conditions de travail

IDT Strasbourg – 5 jours

Du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2019

Arrivée dimanche soir; convocation 8h30 lundi

FGTE –CFDT
Secteur santé au travail
47/49 avenue Simon Bolivar
75 950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 56 52
Fax : 01 56 41 56 53
sante@fgte.cfdt.fr

**Bulletin d'inscription à retourner rapidement au secteur
formation de la FGTE. Places limitées : 18 maximum.**

LE PARTICIPANT

Nom: Prénom:

Adresse personnelle :

Code postal: Ville:

N° portable :

E- mail :

LA STRUCTURE

Union Fédérale du participant :
(route, cheminots, urbains, maritime, aérien, environnement)

Nom de la structure validant l'inscription :
(syndicat, CRTE ...)

L'HEBERGEMENT

La formation a lieu en internat.

L'IDT convoquera les stagiaires directement et tous les détails seront joints à la convocation.

LES FRAIS

Les frais dans leur intégralité (déplacement, hébergement) sont pris en charge par l'IDT Strasbourg.

*Info spéciale cheminots : l'UFCAC ne couvre pas cette formation aussi bien en AY qu'en CFESS.
Les inscriptions se font sur les propres moyens-temps locaux.*

Date :
Signature

Cachet de la structure validant l'inscription et signature du responsable